

EDITE de Paris (ED 130)

Paris, le 6 juin 2018

Destinataires :

Mmes et M. les Doctorants de l'EDITE de Paris (ED 130)

Objet : Elections au conseil de l'Ecole Doctorale « Informatique, Télécommunications, Electronique »

Le mandat des membres doctorant du conseil de l'EDITE arrivant à expiration, il convient d'organiser des nouvelles élections.

Le conseil de l'EDITE comporte quatre membres doctorants élus. Il y a quatre sièges à pourvoir (sur 20) dans ce conseil (au plus trois réunions par an) pour un corps électoral d'environ 700 doctorants.

Le collège électoral des sièges à pourvoir est le suivant :

- Collège doctorants : 4 sièges

Vous trouverez ci-dessous le calendrier ainsi que les modalités d'organisation de ce scrutin.

I) DATE DU SCRUTIN :

Jeudi 5 juillet 2018 de 9 h 30 à 16 h 30

II) LIEUX DE VOTE :

**Bureau de vote :
Site paris Descartes
Amphi Weiss – 1^{er} étage
45, rue des Saint Pères - 75270 Paris Cedex 06**

III - MODALITES ELECTORALES :

Conditions pour être électeur :

Tout doctorant régulièrement inscrit pour l'année universitaire 2017-2018 auprès de l'EDITE est un électeur de plein droit.

Les listes électorales pourront être consultées au secrétariat général de l'EDITE et sur le site de l'EDITE (<http://edite-de-paris.fr/spip/>) à partir du 6 juin 2018.

Les doctorants sont donc expressément invités à vérifier qu'ils figurent sur la liste électorale. Les demandes de rectification ou d'inscription sur ces listes seront adressées par écrit à Bertrand Granado, Directeur de l'EDITE, à l'attention de Samiha TABA, Tour 24, couloir 24-25 – 2^{ème} étage bureau 210 – boîte courrier 168.

Les listes électorales seront arrêtées par le directeur de l'EDITE.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale dont elle relève peut demander qu'il soit procédé à son inscription, y compris le jour du scrutin.

IV –MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES :

Le dépôt de candidature est obligatoire.

La date limite de réception des listes de candidats est fixée au **28 juin 2018 à 12h.**

Les listes de candidats peuvent être adressées, **par lettre recommandée avec accusé de réception** ou **déposées directement** à l'adresse suivante :

**École doctorale d'Informatique, Télécommunications et Electronique
Sorbonne Université
Tour 24, couloir 24-25 - bureau 210 - case courrier 168
4, place Jussieu - 75252 Paris Cedex 05**

Les listes doivent être accompagnées de l'original de la déclaration de candidature signée par chaque candidat (cf. formulaire joint) et accompagnées d'une copie des cartes d'étudiants.

Les listes peuvent être incomplètes. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel. Tout candidat doit être inscrit sur la liste électorale dont il relève.

Les listes de candidats désirant bénéficier de l'envoi par courriel aux électeurs des professions de foi par l'Ecole Doctorale devront envoyer leur profession de foi par courrier électronique (format PDF) au secrétariat général de l'EDITE (mail : secretariat@edite-de-paris.fr) et en déposer un exemplaire papier au même endroit au plus tard 28 juin 2018 à 12h. Chaque profession de foi sera accompagnée des actes de candidatures. Chaque liste de candidats a droit à un recto format A4.

V – REMARQUES SUR LA LISTE DE CANDIDATURES :

Une liste de candidatures doit obligatoirement porter un titre. Elle peut faire mention d'un soutien ou d'une appartenance (qui figureront alors sur les bulletins de vote). Il est recommandé qu'une profession de foi (document PDF) accompagne la liste. Cette profession de foi doit parvenir en même temps au bureau de l'EDITE afin qu'elle soit portée à la connaissance du collège des doctorants.

Une liste de candidatures doit comporter entre deux et quatre candidats, quatre candidats sont préférables pour assurer la représentation des doctorants lorsque les élus ne peuvent plus siéger (par exemple : soutiennent leur thèse, etc...) Elle doit être signée par chaque candidat et accompagnée d'une copie des cartes d'étudiants. Enfin les listes doivent nommer un ou deux assesseurs pour surveiller la tenue des élections et le dépouillement.

Les mandants sont de deux ans. L'obtention de la thèse clôt le mandat.

V – MODE DE SCRUTIN :

Ces élections ont lieu au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, et **sans panachage**.

La présentation d'une carte d'identité ou de toute pièce officielle avec photo justifiant de celle-ci (carte professionnelle, permis de conduire, carte de transport, passeport) est obligatoire pour voter.

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont **la possibilité d'exercer leur droit de vote par procuration**, en donnant procuration écrite à un mandataire (formulaire ci-joint). Celui-ci doit être inscrit sur la liste électorale que le mandant et ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Je compte sur votre participation à cette élection, et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Fait à Paris, le 6 juin 2018

Le Directeur de l'Ecole Doctorale Informatique,
Télécommunications, Electronique

Ecole Doctorale 130
Informatique, Télécommunication et Electronique
Professeur Bertrand Granado
 **EDITE
de PARIS**